

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**20 DECEMBRE 2007**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Rapport de présentation  
sur l'assainissement –  
Exercice 2006**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 21 décembre 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 9 janvier 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 9 janvier 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD\*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Monsieur HAIËT\*, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL\*, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS\*, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER\*, Madame USQUIN

\*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05-01-10-11-12-13-03-04-06-07-16-17)

\*Monsieur HAIAT (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05)

\*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 H 09-02-05-01-10-11-12-13)

\*Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007, le compte-rendu des actes administratifs)

\*Madame GOMMIER (sauf pour le dossier 07 H 00, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007)

**Avaient donné procuration :**

\*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI

Madame CADOREL à Monsieur MOREL

\*Monsieur RAVEL à Madame CROS

Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC

Monsieur BINET à Madame FRYDMAN

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur BAZIN d'ORO

N° DE DOSSIER : 07 H 03

OBJET : RAPPORT DE PRESENTATION SUR L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2006

RAPPORTEUR : Monsieur DERCHÉ

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à la loi du 2 février 1995, un rapport annuel sur l'assainissement doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport décrit de façon très détaillée, les différents assainissements existants sur le territoire de la Commune, indique les opérations d'entretien et de rénovation qui ont été faites et rappelle les taxes relatives à l'assainissement qui figurent sur une facture d'eau.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport sur l'assainissement 2006.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

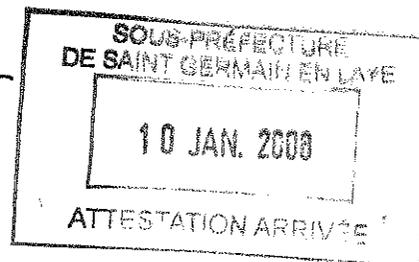
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du rapport présenté.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

*RC, Z*  
Roselle CROS





**RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**SUR L'ASSAINISSEMENT**

**2006**

# SOMMAIRE

<b>A.</b>	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSAINISSEMENT EXISTANT SUR LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE.....</b>	<b>3</b>
1.	<i>L'ASSAINISSEMENT AUTONOME.....</i>	3
2.	<i>L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</i>	3
a.	Le réseau communal.....	3
b.	Les exutoires du réseau.....	4
<b>B.</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU.....</b>	<b>5</b>
1.	<i>NATURE DES EFFLUENTS.....</i>	5
2.	<i>LES COLLECTEURS.....</i>	5
a.	Formes et matériaux.....	5
b.	Linéaire du réseau.....	5
3.	<i>OUVRAGES ANNEXES.....</i>	6
a.	Grilles et avaloirs.....	6
b.	Postes de relèvement.....	6
c.	Déversoirs d'orages.....	6
d.	Bassin de rétention.....	6
4.	<i>LES BASSINS VERSANTS.....</i>	7
<b>C.</b>	<b>GESTION DU RÉSEAU ET DES TRAVAUX.....</b>	<b>9</b>
1.	<i>ORGANISATION DES TRAVAUX.....</i>	9
a.	Le marché de curage et d'entretien.....	9
b.	Le marché de travaux et de rénovation.....	9
c.	L'entretien des postes de relèvement.....	9
2.	<i>ENTRETIEN DU RÉSEAU.....</i>	9
a.	Ouvrages d'engouffrement.....	9
b.	Actions préventives.....	9
c.	Assainissement de la Fête des Loges.....	13
d.	Les interventions d'urgence.....	13
3.	<i>TRAVAUX SUR LE RÉSEAU.....</i>	13
a.	Travaux planifiés.....	14
b.	Travaux imprévus.....	14
c.	Travaux de rénovation courante.....	14
4.	<i>ÉTUDE.....</i>	14
5.	<i>CONTRÔLE DU RACCORDEMENT A L'ÉGOUT.....</i>	14
<b>D.</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>15</b>
1.	<i>BUDGET.....</i>	15
2.	<i>DROITS DE RACCORDEMENT A L'ÉGOUT.....</i>	15
3.	<i>NOMBRE D'USAGERS DESSERVIS ET VOLUMES TRAITES.....</i>	15
4.	<i>PART DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL.....</i>	16
5.	<i>PART DES SYNDICATS.....</i>	16
<b>E.</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>18</b>

## **A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSAINISSEMENT EXISTANT SUR LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE**

La commune de Saint-Germain-en-Laye est assainie par un réseau communal majoritairement de type unitaire. L'assainissement collectif concerne plusieurs zones de collecte, dont la principale est l'agglomération de Saint-Germain-en-Laye.

Cette zone de collecte principale est raccordée au réseau du Syndicat Intercommunal de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.R.G.) qui dirige, via le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S), les eaux usées vers l'émissaire interdépartemental Sèvres-Achères du S.I.A.A.P pour traitement à l'usine d'épuration Seine-Aval.

D'autres zones de collecte sont raccordées, soit directement à l'usine d'épuration Seine-Aval, soit aux réseaux des communes voisines.

Ainsi, la compétence de la collectivité s'exerce directement sur la collecte. Le traitement des eaux est majoritairement assuré par le S.I.A.A.P.

Le réseau est constitué de collecteurs dans lesquels circulent les eaux et d'ouvrages singuliers tels que les grilles, les postes de relèvement qui assurent son bon fonctionnement.

Le territoire de Saint-Germain-en-Laye comprend en outre 3.526 hectares de forêt dans laquelle certaines habitations sont assainies selon le mode autonome.

### **1. L'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

Les installations d'assainissement autonome se situent en majorité dans la forêt et concernent environ 70 habitations réparties comme suit :

- Les maisons forestières de la forêt domaniale (une dizaine) ;
- Les cités du Grand Cormier, Coligny et de la Croix Saint Simon ;
- Le Pavillon de la Muette ;
- La Faisanderie ;
- L'école de voile et les habitations de l'Étang du Corra ;
- Le restaurant et les habitations de la Croix de Noailles ;
- La Ferme de la Jonction.

### **2. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

#### **a. Le réseau communal**

L'assainissement collectif est en majorité de type unitaire et concerne :

- La partie urbanisée de l'agglomération de Saint-Germain ;
- Le quartier du Château du Val ;
- Le stade municipal, le Camp des Loges, la Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur et la Fête des Loges ;
- La Cité Fromainville ;

- Le pavillon d'Herblay et le pavillon d'Artois ;
- Le Golf de Saint Germain ;
- Le camp militaire de Maisons Laffitte ;

### b. Les exutoires du réseau

Les effluents de l'agglomération se rejettent dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Intercommunal de la Région de Saint-Germain-en-Laye. Il est constitué de grands collecteurs. Sur le territoire communal, on distingue 5 émissaires dans lesquels le réseau communal se déverse :

- Émissaire Nord (galerie 2x2 m) à l'aval de l'étoile des Neuf Routes, en limite communale avec le Pecq. Il reçoit l'ensemble des quartiers Nord et le quartier Turgot.
- Émissaire des Grottes (Ø1000) situé avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, en bas de la rampe des Grottes et draine le quartier de la rue Thiers.
- Émissaire Sud (divers diamètres) qui traverse la commune de part en part, commence de la rue du Clos Baron, suit la rue Saint-Léger, arrive rue Schnapper et continue sur le territoire du Pecq. Il reprend différents bassins, notamment ceux à proximité du ru de Buzot. En amont, il reçoit une antenne syndicale venant du chemin des Plâtrières, qui collecte le hameau de Montaigu et le lycée agricole.
- Émissaire de Fourqueux (T130) situé sous la rue de Fourqueux et rejoint l'émissaire Sud au niveau de la place de la Fontaine Sainte-Catherine. Il récupère les eaux du quartier de la rue des noisetiers.
- Émissaire de Grandchamps (Ø600 et Ø800), rue du Professeur Roux. Il draine le quartier de la rue du Pontel.

Les effluents de la cité Fromainville, des pavillons d'Herblay et d'Artois, du quartier militaire de Maison Laffitte se déversent dans le réseau du S.I.A.A.P.

Les effluents du quartier du château du Val se déversent dans le réseau du Mesnil-le-Roi.

Le traitement des eaux ainsi collectées est réalisé à la station d'épuration Seine Aval.

D'autre part, les effluents des quartiers du camp des Loges, de la maison de la Légion d'Honneur et du golf de Saint-Germain se déversent dans le réseau du syndicat d'assainissement de l'Hautil. Ces effluents sont traités dans l'usine d'épuration de Carrières-sous-Poissy.

## B. CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU

### 1. NATURE DES EFFLUENTS

Le réseau est unitaire ; seules quelques zones proches du ru de Buzot sont en réseau séparatif.

### 2. LES COLLECTEURS

#### a. Formes et matériaux

Le réseau d'assainissement de l'agglomération est ancien dans l'ensemble. Les phases de réalisation des travaux ont été les suivantes :

- Les principaux collecteurs du Centre Ville de 1860 à 1925 (souvent de type galerie empierrée).
- Les collecteurs de la rue Franklin et des quartiers résidentiels (appelés « Réserve Péreire ») de 1925 à 1939.
- Les collecteurs de la vallée du ru de Buzot : depuis 1947.

Les principaux ouvrages de la partie Nord de l'agglomération sont constitués par des ovoïdes en maçonnerie. Leur taille varie entre 1,30 mètre et 1,60 mètre de hauteur pour une largeur comprise entre 0,75 à 1 mètre de large.

Tous les autres éléments du réseau sont constitués par des canalisations pour la plupart en grès dans le Centre Ville ( $\varnothing$  400 et  $\varnothing$  300), et en béton armé dans les autres quartiers ( $\varnothing$  300 à  $\varnothing$  600).

#### b. Linéaire du réseau

Diamètre (mm)	Longueur de canalisation (m)	Proportion
100	630	1%
150	400	0.6%
200	1 072	1.7%
250	446	0.7%
300	25 478	41%
400	11 105	17.8%
500	2 325	3.7%
600	2 060	3.3%
800	495	0.8%
1000	910	1.5%
1100	225	0.4%
1300	920	1.5%
1400	5 125	8.2%
1500	260	0.4%
1600	9 370	15.1%
1800	1 430	2.3%
<b>TOTAL</b>	<b>62 251</b>	<b>100%</b>

Les Coteaux du Bel Air sont équipés d'une galerie technique de 1,6 km de long regroupant les alimentations principales de l'ensemble des concessionnaires et un collecteur d'assainissement.

### **3. OUVRAGES ANNEXES**

#### **a. Grilles et avaloirs**

Afin d'assurer le drainage des eaux de ruissellement de nombreux avaloirs et grilles sont répartis dans la ville. On en compte environ 1500.

#### **b. Postes de relèvement**

Sept postes de relèvement sont également présents sur le réseau :

- Au nouveau cimetière.
- Au terrain d'entraînement du PSG.
- Au stade municipal vers le réseau du camp militaire des Loges (bassin de collecte de Poissy).
- Au pont des Ambassadeurs.
- Sur la pelouse de la Fête des Loges.
- Rue Bastiat au niveau du bassin de rétention
- Rampe piétonne sous la voie ferroviaire place Frahier.

#### **c. Déversoirs d'orages**

Les cinq déversoirs d'orage se situent :

- Rue du Pontel et Avenue du Professeur Roux. Dans cet ouvrage, un délestage vers le réseau pluvial syndical rue du Baron Gérard est possible.
- Place Aschaffenburg, ce déversoir fait office de double surverse d'une part entre le réseau unitaire syndical et le réseau pluvial syndical et d'autre part entre le réseau communal de la place Sainte-Catherine et le réseau pluvial syndical.
- Rue Saint-Léger, délestage entre le réseau communal et le réseau syndical parallèle.
- Rue du Docteur Grandhomme, il déleste le raccordement entre le quartier Robereau et la rue Bonnemain.
- Route de Fourqueux, il déleste l'émissaire syndical vers le réseau pluvial.

Ces ouvrages qui permettent le délestage du réseau communal vers le réseau syndical sont gérés avec l'aide du Syndicat d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye.

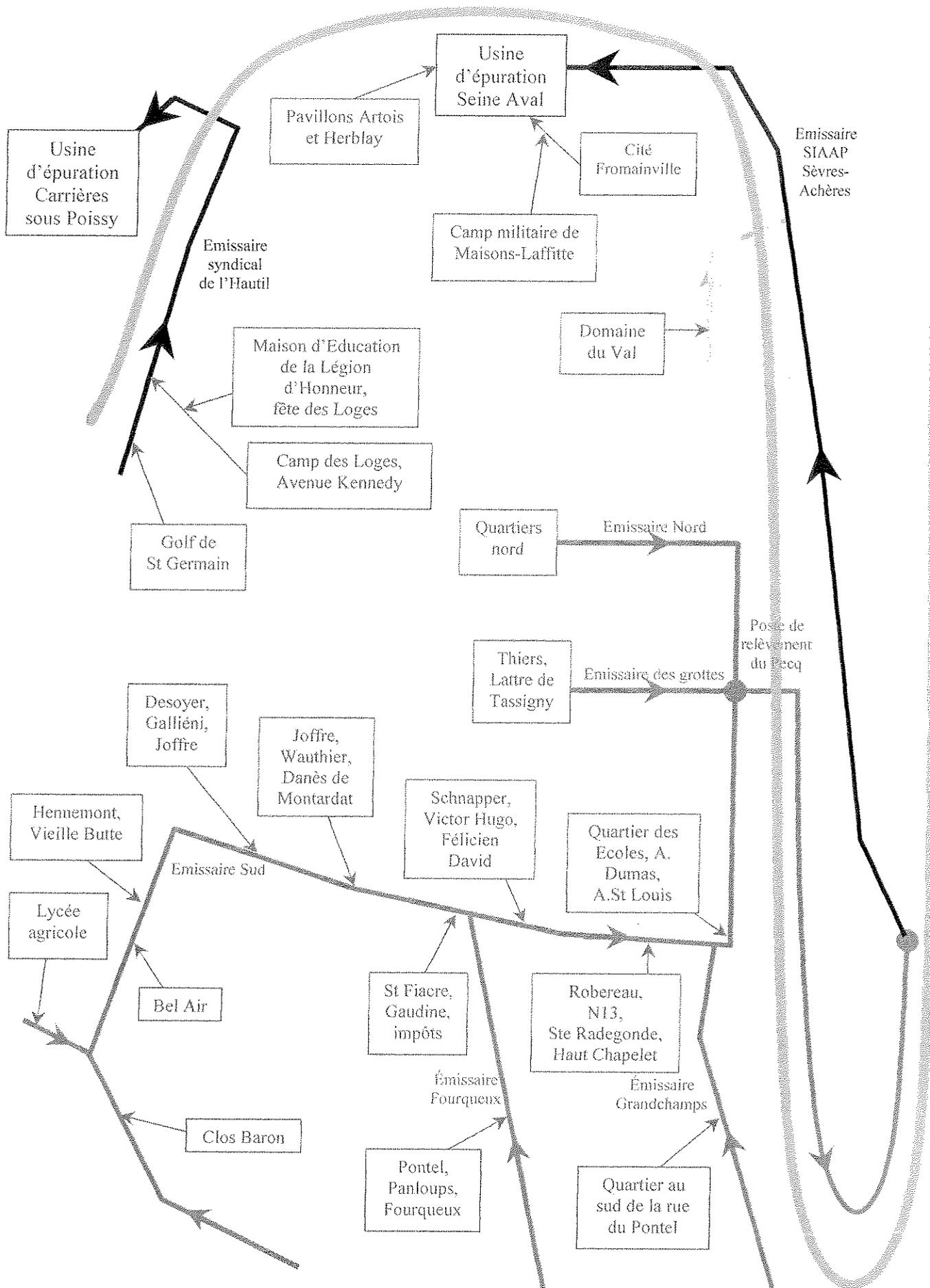
#### **d. Bassin de rétention**

Un bassin de rétention de 1700m<sup>3</sup> situé rue Bastiat permet d'éviter les débordements du réseau sur la place Frahier.

#### **4. LES BASSINS VERSANTS**

En assainissement, un bassin versant ou « zone de collecte » constitue le secteur géographique défini par un réseau de collecteurs d'assainissement tel que la totalité des effluents collectés sur la zone concernée, converge en un même point appelé exutoire. Le schéma de la page suivante reprend l'assemblage des bassins versants sur le territoire communal.

# ORGANISATION SCHEMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT



## C. GESTION DU RÉSEAU ET DES TRAVAUX

### 1. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le réseau de collecte communal est géré en régie. La maîtrise d'œuvre est assurée par le personnel communal.

Les travaux de curage, de petites et de grosses réparations ainsi que les inspections télévisées et le contrôle du réseau visitable sont confiés à des entreprises adjudicataires de marchés publics suite à une mise en concurrence sur appel d'offres ouvert.

#### a. Le marché de curage et d'entretien

Depuis de nombreuses années, la Ville a opté pour un marché d'entretien des collecteurs d'assainissement visant à garantir l'écoulement normal et continu des eaux.

Il comprend :

- Un curage du réseau par an précédé d'une visite générale en mars et avril 2006,
- Deux nettoyages par an des 1500 ouvrages d'engouffrement avec leur décantation éventuelle.

Les inspections télévisées sont réalisées sur bons de commande.

En 2006, ce marché était confié à la Lyonnaise des Eaux.

#### b. Le marché de travaux et de rénovation

Il comprend un bordereau de prix détaillé qui permet de réaliser les travaux.

En 2006, ce marché était confié au groupement Eurovia/SRBG.

#### c. L'entretien des postes de relèvement

Le contrôle et l'entretien des postes de relevage sont effectués par EAV titulaire du marché, renouvelé tous les 3 ans.

### 2. ENTRETIEN DU RÉSEAU

#### a. Ouvrages d'engouffrement

Les campagnes semestrielles de curage des ouvrages d'engouffrement (grilles et avaloirs) ont été réalisées du 22 mai à fin juin 2006 pour la première et d'octobre 2006 à janvier 2007 pour la seconde.

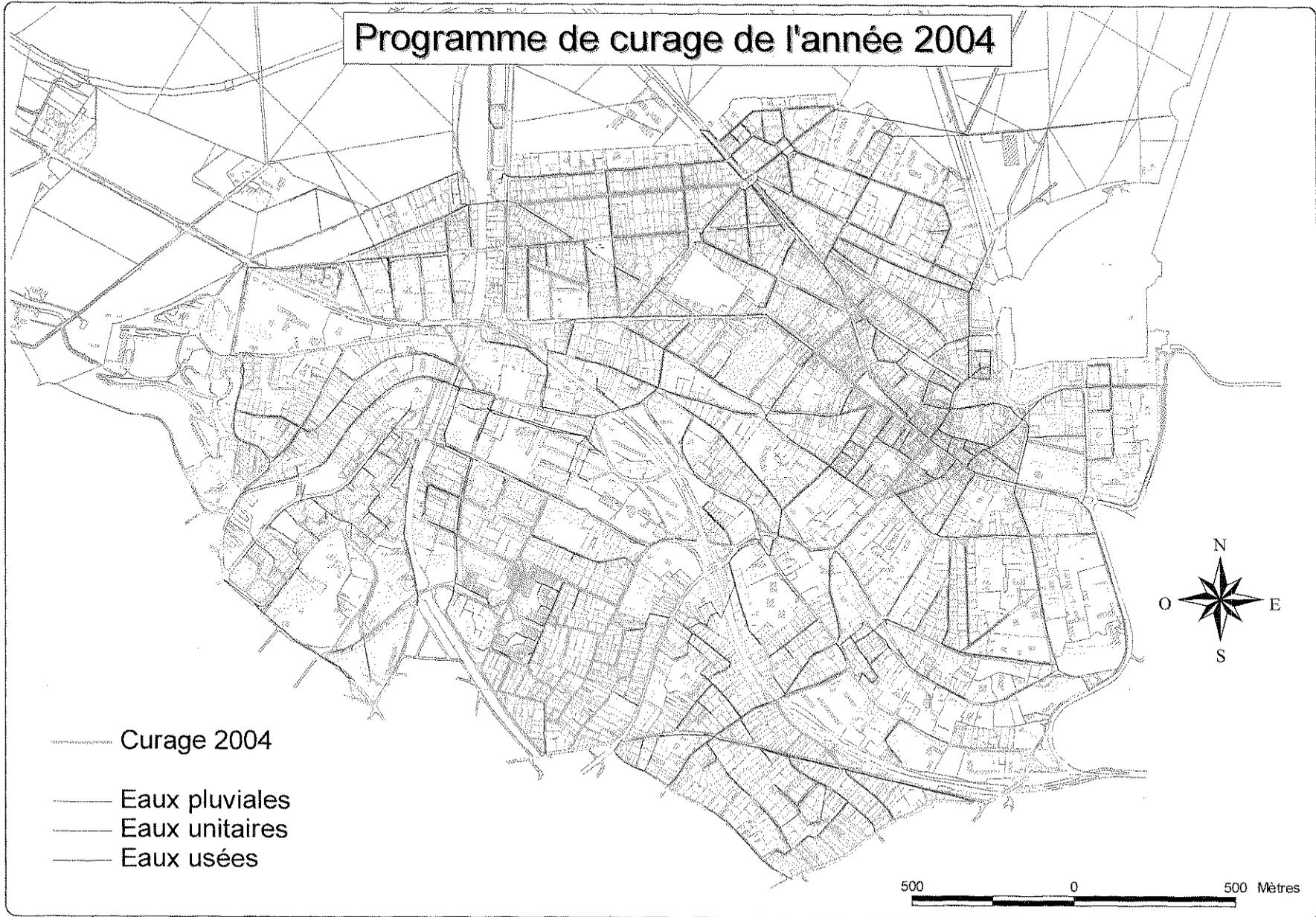
#### b. Actions préventives

- Curage annuel du réseau

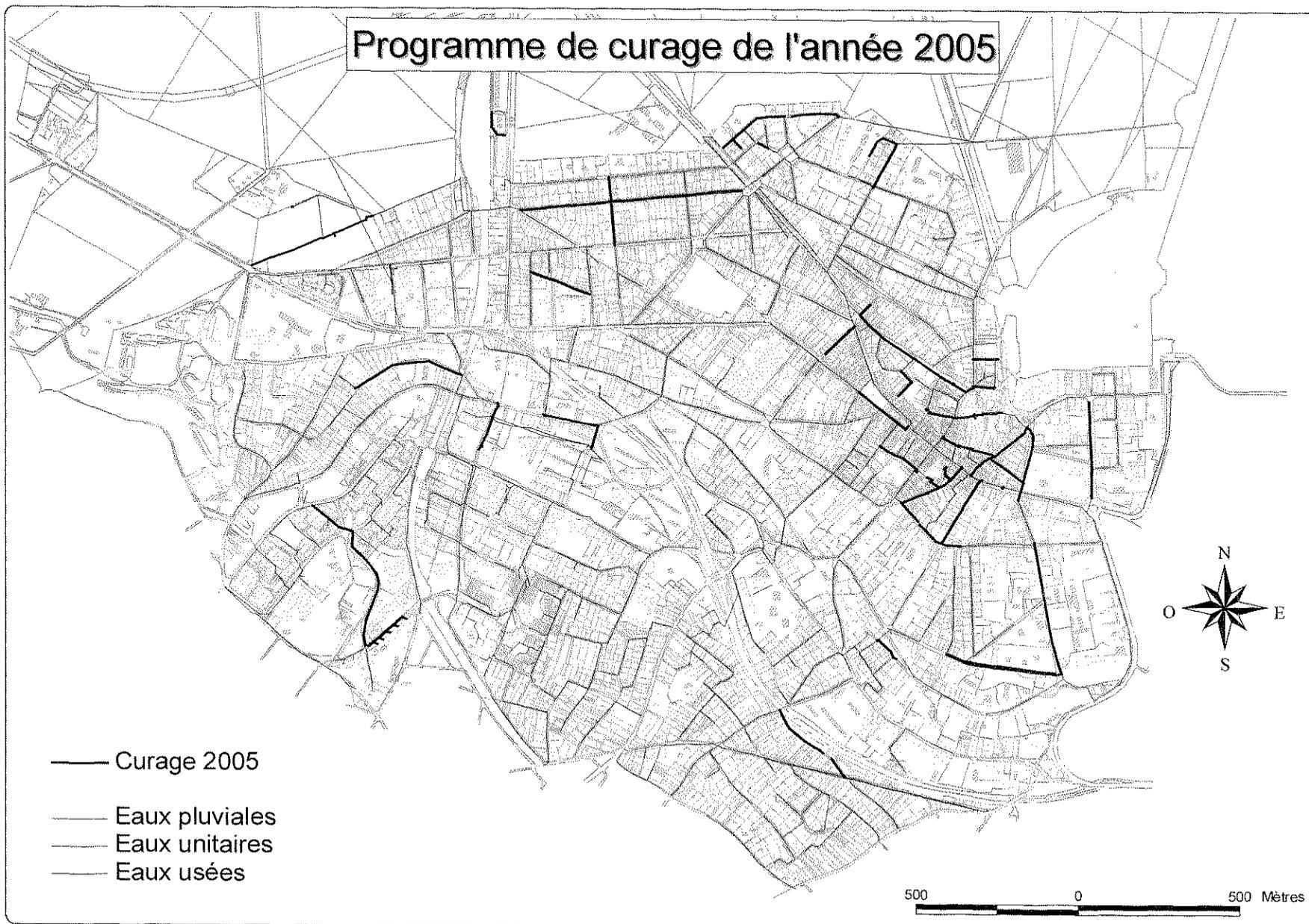
Le programme annuel de curage préventif comptant environ 6500 mètres linéaires a été réalisé en 2006.

Les cartes ci-après indiquent les rues concernées pour les trois dernières années :

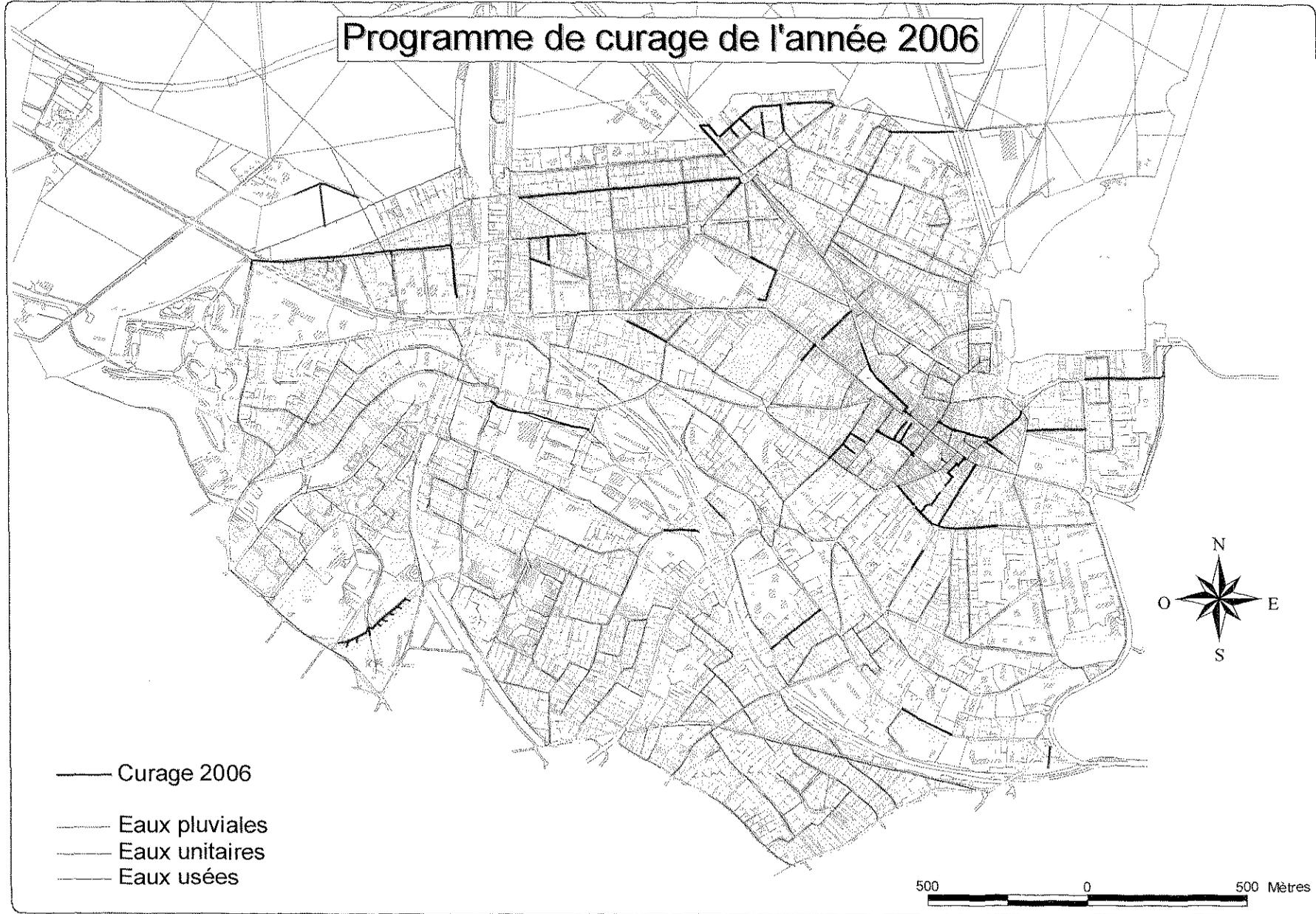
# Programme de curage de l'année 2004



# Programme de curage de l'année 2005



# Programme de curage de l'année 2006



- Contrôle du réseau

Les inspections télévisées permettent de vérifier ponctuellement l'état du réseau. Elles ont été réalisées cette année dans les égouts suivants :

Rue de Bellevue  
Sente de l'Ermitage  
Rue Franklin  
Rue du Docteur Jean-Paul Lamare  
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
Cour du Lion d'Argent  
Rue Péreire  
Rue Saint Jean-Marie Vianney  
Rue Schnapper  
Cour Syrènes

Environ 1969 mètres de réseau ont été ainsi inspectés.

- Contrôle du réseau visitable

Environ 724 mètres linéaires de réseau visitable ont été visités.

### c. Assainissement de la Fête des Loges

Comme chaque année, la Fête des Loges a fait l'objet d'une attention toute particulière. Le réseau a été entièrement curé avant, pendant et après la Fête, des interventions de pompage sur les postes de relèvement ont eu lieu 3 fois par semaine pendant la fête. En 2006 environ 40 tonnes de matières ont été extraites du réseau.

### d. Les interventions d'urgence

En cas de débordement du réseau ou lorsque les ouvrages sont encombrés une équipe intervient dans les deux heures afin de rétablir le bon fonctionnement du réseau.

Les nombreuses interventions réalisées au cours de l'année font suite à des demandes de riverains ou bien de nos services. Elles portent principalement sur des ouvrages d'engouffrement bouchés ou de réseaux obstrués. Le réseau a fait également l'objet de curage curatif.

## 3. TRAVAUX SUR LE RÉSEAU

Des travaux d'entretien sont nécessaires sur le réseau afin de maintenir son état structurel et de garantir son bon fonctionnement.

Les travaux sont planifiés et budgétés d'une année sur l'autre, et même, pour les opérations les plus lourdes sur plusieurs années. Cependant nous ne sommes pas à l'abri de travaux imprévus, qui, pour des raisons de sécurité, doivent être réalisés dans les plus brefs délais.

### a. Travaux planifiés

- Travaux de chemisage et création d'une chambre de visite pour la canalisation de la rue Henri IV
- Remplacement de la canalisation et reprise des branchements de la Cour du Lion d'Argent
- Remplacement de la canalisation de la rue des Joueries
- Réfection de la piste d'athlétisme du stade Georges Lefèvre

### b. Travaux imprévus

- Remplacement de la pompe et de la canalisation de refoulement du poste de relèvement de la place Frahier

### c. Travaux de rénovation courante

Les travaux d'entretien courant ont concerné en 2006 trente-cinq rues. Ils portent sur différentes actions afin d'améliorer le fonctionnement du réseau comme :

- Le remplacement de tampons, de caillebotis, d'avaloirs ou de grilles,
- Le scellement de tampons, de grilles et de caillebotis,
- Le déplacement de chambre de visite (rue des Bas Chenets et rue de Poissy),
- La mise à niveau de tampons et de grilles,
- La création de canalisation drainante pour lutter contre les fuites dues à des sources,
- L'installation de bouches inodores rue Thiers et rue Sainte Radegonde,
- L'installation de tampons sécurisés pour éviter leur soulèvement lors des orages (rue des Monts-Grevets).

## 4. ÉTUDE

- Étude diagnostic du système de drainage du stade Georges Lefèvre, conséquence sur le réseau avenue du Président Kennedy.

## 5. CONTRÔLE DU RACCORDEMENT A L'ÉGOUT

La Ville a mis en place en 2004 un service de contrôle des raccordements à l'égout. En 2006, 16 contrôles ont été effectués et toutes les installations étaient raccordées au réseau communal.

## D. INDICATEURS FINANCIERS

### 1. BUDGET

En euros.	2005		2006	
	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPL	BUDGET PRIMITIF	BUDGET SUPPL
<b>FONCTIONNEMENT</b>	200 518 € *	25 919,42 €	193 662 € *	0 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 347 740,54 € **	0 €	937 244,90 € **	0 €
<b>GÉNÉRAL</b>	1 548 258,54 €	25 919,42 €	1 130 906,90 €	0 €

\* budget supplémentaire, y compris autorisation spéciale.

\*\* y compris report de l'année précédente.

#### Sommes effectivement mandatées en 2006

En Fonctionnement : 182 619,61 €

En Investissement : 120 837,21 €

### 2. DROITS DE RACCORDEMENT A L'ÉGOUT

Le raccordement à l'égout des immeubles quels qu'ils soient est une obligation des propriétaires.

Par **Délibération du Conseil Municipal** en date du **3 novembre 1983** modifiée le 19 décembre 1984, il avait été décidé la création d'un droit pour le raccordement aux égouts. Le montant variait alors selon la nature et la surface du local raccordé.

Par **Délibération en date du 12 juin 1991**, le mode de calcul a été modifié et fut indexé à l'indice TP01 (index général tous travaux). À cette date, le montant était de 4 841 F. La réévaluation annuelle se fait le 1<sup>er</sup> juillet à partir de l'indice TP01 du mois de décembre précédent.

#### Évolution du droit de raccordement des quatre dernières années

2003	2004	2005	2006
986,57 €	1 012,69 €	1 064,10 €	1 112,61 €

### 3. NOMBRE D'USAGERS DESSERVIS ET VOLUMES TRAITES

	2004	2005	2006
<b>Nombre d'usagers</b>	<b>5 192</b>	<b>5 099</b>	<b>5535</b>
<b>Volume assujetti à la redevance</b>	<b>2 647 332 m<sup>3</sup></b>	<b>2 541 253 m<sup>3</sup></b>	<b>2 822 743 m<sup>3</sup></b>

#### 4. PART DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Elle couvre l'utilisation des collecteurs et ouvrages divers (en euros).

<b>Assainissement Communal</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Code 0402	0,0945	0,0992	0,1000	0,1020

#### 5. PART DES SYNDICATS

L'utilisation des installations appartenant à divers syndicats, pour le transport et le traitement, implique le versement de redevances à ces organismes ainsi qu'aux entreprises qui en assurent l'entretien. Ce sont de l'amont vers l'aval : le S.I.A. de Saint Germain, le S.I.A. de la Boucle de la Seine et le S.I.A.A.P. (Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne). Les S.I.A. ont conclu avec la Lyonnaise des Eaux un contrat d'entretien pour les collecteurs. Les redevances figurent sur chaque facture sous les codes suivants :

##### **Redevance pour le S.I.A. de Saint Germain :**

- Code **0302** Part Lyonnaise couvrant le contrat d'entretien
- Code **0462** Part syndicale pour l'utilisation des collecteurs et ouvrages divers

##### **Redevance pour le S.I.A. de la Boucle de Seine :**

- Code **0301** Part Lyonnaise pour le contrat d'entretien
- Code **0432** Part syndicale pour l'utilisation des collecteurs et ouvrages divers

##### **Redevance pour le S.I.A.A.P. :**

- Code **0430** Correspond à l'épuration des flux transportés

<b>S.I.A. St Germain</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Code 0302	0,0345	0,0381	0,0390	0,0496
Code 0462	0,0457	0,0457	0,0466	0,0480

S.I.A. Boucle de Seine	2003	2004	2005	2006
Code 0301	0,0124 jusqu'au 30/09/2003	0,0166 au 01/01/2004	0,0174	0,0174 jusqu'au 30/11/06
	0,0162 jusqu'au 30/11/2003	0,0169 à partir du 01/12/2004		0,0177 à partir du 01/12/06
	0,0166 à partir du 01/12/2003			
Code 0432	0,0277	0,0277	0,0277	0,0277

S.I.A.A.P.	2003	2004	2005	2006
Code 0430	0,2797	0,2886	0,3077	0,3463

REDEVANCES	DÉSIGNATION & MONTANTS
ASSAINISSEMENT Lyonnaise des Eaux	Perçues par et pour le compte de la Lyonnaise des Eaux  Couvrent la gestion et le contrat d'entretien passé par le S.I.A. <b>Boucle de la Seine</b> et le S.I.A. <b>Région de Saint Germain</b> pour les installations de collecte et de transport des eaux usées.
CODE 0301	2006 S.I.A. Boucle de Seine - jusqu'au 30/11/06 = <b>0,0174 € H.T./m<sup>3</sup></b> - à partir du 01/12/06 = <b>0,0177 € H.T./m<sup>3</sup></b>
CODE 0302	2006 S.I.A Région St Germain = <b>0,0496 € H.T./m<sup>3</sup></b>

CONTRIBUTIONS PERÇUES POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS	
ASSAINISSEMENT COMMUNAL & SYNDICAL	Perçues par la Lyonnaise des Eaux et reversées aux collectivités citées ci-après.  Assure le fonctionnement, le contrôle du service assainissement et le financement de la construction d'ouvrages.
CODE 0402	2006 - Redevance communale = <b>0,1020 € HT/m<sup>3</sup></b>
CODE 0432	2006 - Redevance S.I.A. Boucle de Seine = <b>0,0277 € HT/m<sup>3</sup></b>
CODE 0462	2006 - Redevance S.I.A. Région St Germain = <b>0,0480 € HT/m<sup>3</sup></b>

<p>REDEVANCE POUR LE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP)</p> <p>CODE 0430</p>	<p>Perçue pour le compte du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne</p> <p>Financement de travaux importants à réaliser pour des installations de traitement concernant 2 millions d'habitants.</p> <p>2006 - Redevance SIAAP = <b>0,3463 € H.T./m<sup>3</sup></b></p>
---	---

<b>TOTAL TAXES ASSAINISSEMENT</b>	
<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>0,5384 € H.T./m<sup>3</sup></b>	jusqu'au 30/11/06 : <b>0,5910 H.T./m<sup>3</sup></b> à partir du 01/12/06 : <b>0,5913 € H.T./m<sup>3</sup></b>
Soit <b>0,5625 € TTC</b> (Taxe 0402 exonérée de TVA)	Soit <b>0,6179 € TTC</b> jusqu'au 30/11/06 et <b>0,6182 € TTC</b> à partir du 01/12/06 (Taxe 0402 exonérée de TVA)
Soit une augmentation de <b>4,34%*</b> par rapport à l'année précédente	Soit une augmentation moyenne pondérée de <b>9,77%*</b> par rapport à l'année précédente
<small>* augmentation calculée sur le prix hors taxe</small>	<small>* augmentation calculée sur le prix hors taxe</small>

## E. CONCLUSION

La Ville continue son action de lutte contre la pollution en réalisant des travaux de réfection de tronçons défectueux qui n'assurent plus leurs rôles d'étanchéité (Cour du Lion d'Argent et rue des Joueries). Cette année, une attention a été portée aux problèmes d'odeurs, devenus particulièrement sensibles pour les Saint Germanoises. De manière générale, l'assainissement est de plus en plus associé aux travaux de rénovation de la voirie afin d'éviter les désagréments pour les riverains des travaux « en série ». C'est dans ce cadre qu'est prévue la mise en place d'un marché « de travaux sans tranchée », techniques moins gênantes pour les habitants.

Si la garantie générale d'écoulement des réseaux est globalement assurée, nous intervenons beaucoup sur des problèmes d'écoulement locaux ou des infiltrations que subissent les administrés. L'équipe se mobilise tout au long de l'année afin de servir les attentes et de résoudre les problèmes des Saint Germanoises.